

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 06/06/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 27.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une DEP concernant les travaux sur les estacades des berges de l'île de Nantes, Quai Wilson (44) Numéro Onagre : 2024-04-33x-00570	Bénéficiaires : Nantes métropole	Avis : Favorable
-------------------------	---	-------------------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Flore :

Angelica Heterocarpa – Angélique des estuaires

Échanges

Le CSRPN s'interroge sur l'impact sur le milieu aquatique et notamment en cas de pollution de l'eau.

Le pétitionnaire indique que tous les impacts potentiels ont été étudiés et que toutes les protections seront mises en œuvre pour éviter tous les impacts sur les masses d'eau de la Loire.

Le CSRPN s'interroge sur le concept de la mesure n°1 qui vise à se servir des travaux comme mesure compensatoire.

Le pétitionnaire précise qu'il s'agit uniquement de renfort, probablement non nécessaire partout, qui seront posés pour consolider les poutres de rives. Ces éléments seront laissés pour permettre la mise en place de zones de compensation pour l'Angélique des estuaires.

Le CSRPN note la qualité du diagnostic et la prise en compte des enjeux.

Délibération

Le CSRPN note la qualité des éléments proposés, ainsi que la technicité des travaux énoncés.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 17/06/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

